

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2018

EXONÉRATION HEURES SUPPLÉMENTAIRES - (N° 702)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS16

présenté par
M. Dive, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de l'avant-dernier »,

les mots :

« du troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de référence.